



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 28 février 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-022 INCORPORATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DES PARCELLES ZB31 ET ZB40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 25-026 du CCAS de Bernières-sur-Mer, cédant gratuitement à la commune de Bernières-sur-Mer, les parcelles ZB31 et ZB40 pour une superficie totale de 26 568m². Cette cession intervient pour un motif d'intérêt général, afin que la commune procède à un échange foncier avec un agriculteur, permettant la création d'une piste cyclable d'intérêt public.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

- **ACCEPTE** la cession des parcelles ZB31 et ZB40 par le CCAS de Bernières-sur-Mer à titre gracieux afin de permettre la réalisation d'une piste cyclable d'intérêt public,
- **INCORPORE** les parcelles ZB31 et ZB 40 dans le domaine privé de la commune.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI